

CABINET



ARRETE N° 1 0 7 6 DU 10 Avril 2003..
Instituant un bulletin d'analyse des accidents
corporels de la circulation routière.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES PRIVATISATIONS
CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE,

Vu la constitution ;
Vu le décret n°99-92 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation
de la direction générale des transports terrestres ;
Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret 2002-
364 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : Il est institué un bulletin d'analyse des accidents corporels
de la circulation routière en abrégé B.A.A.C.

Article 2 : Le bulletin d'analyse des accidents corporels est un recueil
d'informations qui recense tous les accidents de la circulation routière
déclarés ayant fait l'objet d'un procès-verbal établi par les agents
verbalisateurs.

Article 3 : Les informations contenues dans le bulletin d'analyse des
accidents corporels alimentent la banque des données des accidents de la
circulation routière.



Elles mentionnent les circonstances, l'origine, les conditions dans lesquelles les accidents de la voie publique se produisent et les conséquences qui en résultent.

Article 4 : Les services de la direction générale des transports terrestres doivent établir périodiquement, la synthèse avec les services concernés de la police nationale et/ou la gendarmerie afin de :

- s'assurer de la bonne tenue des bulletins d'analyse des accidents corporels et pallier les manquements y relatifs ;
- vérifier la concordance des informations ;
- contrôler l'adéquation des bulletins d'analyse des accidents corporels avec le nombre des accidents déclarés.

Article 5 : La fréquence des synthèses définie à l'article 4 ci-dessus doit être fixée suivant l'importance de chaque centre et des périodes accidentogènes.

Article 6 : A l'issue de chaque synthèse, les bulletins d'analyse des accidents corporels doivent être acheminés à la direction générale des transports terrestres par le responsable local des transports terrestres habilité.

Article 7 : Dès la réception des bulletins d'analyse des accidents corporels, la direction générale des transports terrestres effectue le traitement et l'analyse des données y relatives.

Article 8 : Le traitement des bulletins d'analyse des accidents corporels consiste à :

- examiner les facteurs accidentogènes intervenant dans le déroulement des accidents corporels ;
- évaluer les phénomènes accidentogènes dans le temps et faire des propositions en vue de les endiguer ;
- rechercher les multiples facteurs liés aux différents accidents survenus sur la voie publique afin de les hiérarchiser en fonction de leur taux de croissance ou de leur diminution ainsi que de leurs conséquences.

Article 9 : Les résultats du traitement des bulletins d'analyse des accidents corporels ont pour but de :

- aider les autorités à prendre les décisions appropriées afin d'enrayer ou de diminuer l'insécurité routière ;

88

- élaborer une bonne politique nationale d'éducation, d'information, de prévention et de sécurité routières ;
- parfaire la politique de construction des infrastructures routières ainsi que les autres mesures subséquentes ;
- produire une cartographie accidentogène sur toute sa forme et sa nature.

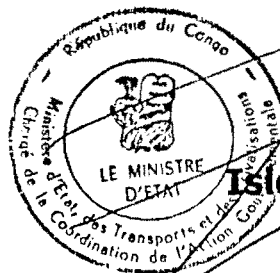
CHAPITRE II : DISPOSITION DIVERSES ET FINALES

Article 10 : La direction générale des transports terrestres, la direction générale de la police nationale et le commandement de la gendarmerie nationale sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 11 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires, sera inséré au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

IS

Fait à Brazzaville, le 10 Avril 2003



Isidore MVOUBA

Brigade de gendarmerie <input type="checkbox"/>	BULLETIN D'ANALYSE DES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE (B.A.A.C.)	N° de BAAC.....
Commissariat de police <input type="checkbox"/>		Code unité.....
de.....	REPUBLIQUE DU CONGO MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE, CHARGE DE LA MARINE MARCHANDE DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS TERRESTRES	VERSION 2002 DU BAAC
P.V. N°.....du...../...../.....		

CARACTERISTIQUES DE L'ACCIDENT

Date : jour mois an heure min Département (niveau 1) :

Heure : District (Niveau 2) :

Commune (niveau 3) : Quartier (Niveau 4) :

Lieu précis :	N° de route : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> PK : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Nœud carrefour : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Nœud extrémité 1 : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Nœud extrémité 2 : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Zone <input type="checkbox"/>
1- Zone urbaine
Zone rurale
2- En agglomération
3- Hors agglomération

Classification de la route <input type="checkbox"/>
1- Autoroute
2- Route nationale
3- Route régionale
4- Route départementale
5- Voirie urbaine
6- Piste répertoriée
7- Autres

Intersection <input type="checkbox"/>
1- En intersection
2- Hors intersection
3- Passage à niveau

CIRCONSTANCES RESUMEES DE L'ACCIDENT

	Jour de la semaine 1- Lundi 2- Mardi 3- Mercredi 4- Jeudi 5- Vendredi 6- Samedi 7- Dimanche 8- Veille de fête 9- Jour de fête 10- Jour de marché
--	---

ETAT DES LIEUX

Lumière <input type="checkbox"/>	Conditions atmosphériques <input type="checkbox"/>	Tracé <input type="checkbox"/>	Type de route <input type="checkbox"/>	Etat chaussée <input type="checkbox"/>
1- Plein jour 2- Nuit sans éclairage public 3- Nuit avec éclairage public allumé 4- Nuit avec éclairage public éteint	1- Normales 2- Pluie 3- Tempête 4- Brouillard 5- Vent de poussière	1- Ligne droite 2- Virage 3- Chaussée rétrécie	1- Revêtue 2- Non revêtue	1- Goudron bon état 2- Goudron mauvais état 3- Pavés 4- Route en chantier 5- Latérite bon état 6- Latérite mauvais état 7- Autre
Profil <input type="checkbox"/>	Marquage au sol <input type="checkbox"/>	Signalisation verticale <input type="checkbox"/>	Contrôle carrefour (accident en intersection) <input type="checkbox"/>	
1- Plat 2- Pente 3- Bas de côte 4- Sommet de côte	1- Oui 2- Non	1- Oui 2- Non	1- Policier 2- Feux en fonctionnement 3- Feux clignotants ou éteints 4- Aucun contrôle	

VEHICULES IMPLIQUES

Nombre total de véhicules impliqués :

Si plus de quatre (4) véhicules complétez sur une nouvelle feuille.

		Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3	Véhicule 4
Numéro d'immatriculation	A inscrire sur le pointillé
Genre	Selon table véhicules	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Appartenance	Selon table appartenance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1 ^{ère} mise en service	Année	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Validité contrôle technique	1-Oui 2-Non	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Validité assurance	1-Oui 2-Non	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Etat général	1-Bon 2-Mauvais	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pneus	1-Bon 2-Mauvais	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Feux	1-Bon 2-Mauvais	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Type de chargement	1-Personnes 2-Marchandises 3-Miste 4-Aucun	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volume du chargement	1 - Normal 2 - Excessif 3 - Aucun	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

PERSONNES IMPLIQUEES

		Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3	Véhicule 4
Conducteurs					
Age	En nombre d'années	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sexe	1-Masculin 2-Féminin	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Profession	Selon table profession	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nationalité	A inscrire sur le pointillé
Catégorie de permis	En lettres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de permis	A inscrire sur le pointillé
Année obtention du permis	Année	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pays d'obtention du permis	A inscrire sur le pointillé
Gravité des blessures du conducteur	1-Tué 3-Blessé léger 2-Blessé grave 4-Indemne	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

		Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3	Véhicule 4
Passagers sans compter le conducteur					
Nombre de tués	sans compter le conducteur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de blessés graves	sans compter le conducteur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de blessés légers	sans compter le conducteur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Tranches d'âge des Piétons impliqués		0 à 12 ans	13 à 20 ans	21 ans et plus	Récapitulatif (à remplir)	
Piétons						Total des tués <input type="text"/>
Nombre de tués piétons selon la tranche d'âge		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		Total des blessés graves <input type="text"/>
Nombre de blessés graves piétons selon la tranche d'âge		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		Total des blessés légers <input type="text"/>
Nombre de blessés légers piétons selon la tranche d'âge		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		

Table des véhicules

Véhicule de transport de voyageurs

- 1- Bicyclette
- 2- Hippomobile ou véhicules à bras
- 3- Deux roues motorisé
- 4- Voiture particulière

- 5- Taxi urbain
- 6- Taxi interurbain
- 7- Bus urbain (car rapide)
- 8- Bus interurbain (minibus)
- 9- Autobus, autocar

Transport de marchandises

- 10- Camionnette
- 11- Camion
- 12- Ensemble articulé
- 13- Autres

Table d'appartenance du véhicule

- 1- Véhicule civil (privé ou entreprise)
- 2- Véhicule administratif
- 3- Véhicule militaire
- 4- Véhicule diplomatique

Table des professions

- 1- Commerçant, artisan
- 2- Agriculteur, éleveur
- 3- Ménagère
- 4- Etudiant, élève
- 5- Cadre
- 7- Employé de bureau
- 8- Ouvrier, manoeuvre
- 9- Chauffeur professionnel
- 10- Militaire
- 11- Sans profession